

LES IMMIGRÉS MAGHRÉBINS EN FRANCE AU XX^e SIÈCLE

Tendance d'ensemble

SAIDI Hedi
LAPSI

RÉSUMÉ

Cet article évoque le parcours migratoire des immigrés maghrébins (Algériens, Marocains, Tunisiens), leur présence en France et leur passage vers la citoyenneté dans le pays « d'installation ».

Écrire sur l'histoire et la mémoire de ces étrangers, c'est restituer d'une manière intelligible des faits historiques encore trop récents qui échappent pour l'instant à l'archivage national. Exhumer ces faits oubliés, c'est explorer « l'arrière-pays » de ces événements, sans faire pour autant le procès de quiconque. Évoquer la mémoire de ces étrangers, expliquer leurs conditions de vie, de travail, leurs sentiments, leurs déceptions et leurs souffrances mais aussi leurs joies c'est tenter de contribuer à un dessein de science sociale.

Après avoir été longtemps délaissée, l'étude des mémoires sur l'immigration et le dialogue des cultures est maintenant objet de recherches. Leur passage de l'exil provisoire à l'installation durable et définitive montre bien que le mythe du retour est ébranlé. Leur demande culturelle, elle aussi à son tour est l'objet d'une attention particulière.

Historiens, Psychologues, sociologues, associatifs, enseignants, universitaires et institutionnels travaillent de concert pour donner éclat et légitimations scientifique et sociale à ces thèmes « enflammés ».

Mots clés : parcours, immigration, citoyenneté, mémoire, histoire, trajet, faits oubliés, souffrance, exil.

L'immigration constitue en France un phénomène ancien. Sous l'Ancien régime déjà, les étrangers venaient dans ce pays. Certains parvenaient à occuper des fonctions importantes, même dans le domaine politique (Mazarin, Necker).

Cette immigration concernait un nombre relativement réduit de personnes qui possédaient une qualification recherchée. Dans la deuxième moitié du XIX^{ème}, le phénomène change de nature : les immigrés devinrent de plus en plus nombreux et furent de moins en moins qualifiés. Ce fut le cas des immigrés maghrébins. Pourtant c'est seulement depuis une vingtaine d'années que l'immigration en France est devenue sujet d'étude et objet de réflexion. Depuis les années 1980, se sont multipliés les thèses, les forums, les ouvrages, les colloques, les recherches, les documentaires et les films. En 2007, la cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) a ouvert ses portes à Paris.

Du coup, les livres d'histoire et de géographie consacrés à la France, manuels destinés au second degré ou ouvrages universitaires, ne peuvent plus être conçus sans des développements consacrés au phénomène migratoire qui a si profondément marqué le pays.

Le présent article vise à présenter quelques un des acquis de la recherche. La première partie intitulée les chemins de l'immigration, montre les origines et les grands rythmes des déplacements de populations, les principales nationalités concernées et, à l'intérieur de chacune, les catégories, travailleurs, réfugiés politiques, étudiants.

La deuxième partie, « des régions d'immigration », analyse quelques exemples régionaux d'implantation et, à partir de ceux – ci esquisse une typologie des formes d'activité, industrie, commerce, ainsi que des modes d'insertion dans la société du pays d'accueil.

Dans la troisième partie, nous adoptons un point de vue sociologique à l'aide d'études consacrées notamment à l'immigré, au racisme, au logement et au travail.

Il apparaît ainsi que l'immigration constitue le type de phénomène qui ne peut être étudié sous un seul angle. Il fait appel à l'histoire, la sociologie, la géographie bref les sciences humaines. L'étude de l'immigration mobilise des approches et des méthodes variées et complémentaires.

Au-delà de leurs diversités, il nous a semblé relever un processus fondamental commun : tous cherchent d'une manière ou d'une autre à construire, à formuler leur singularité. Ils entament un long voyage, que nous nommerons selon Victor Hugo « *exil psychique* » et qui aurait pour objet une redéfinition de son rapport au monde. C'est ce que le professeur Éric Faucher désigne comme « *une reprise ontologique et une différenciation optimale.* »

Cela produit en revanche une diversité de constructions psychiques qui dépasse l'ordre des cultures groupales que nous nommons ici « cultures solidaires » pour définir ce que nous appelons « cultures individuelles ».

Il est aujourd'hui acquis que l'immense majorité de ces immigrés ne regagnera pas le pays d'origine. La plupart des jeunes appartenant à la deuxième et troisième génération possèdent d'ailleurs la nationalité française. Ces jeunes sont présents en nombre dans les classes ; ils apparaissent même majoritaires dans certains établissements.

Aussi était-il opportun de fournir aux enseignants un éclairage nouveau sur ce phénomène, sur les itinéraires géographiques,

les processus sociaux, les activités économiques, les grandes étapes de leurs déplacements, les épreuves ayant affecté les populations concernées. Une ouverture sur la situation actuelle, en particulier sur les transformations socio-culturelles, complète nos analyses historiques et géographiques.

S'il est une vérité d'évidence pour le sens commun, c'est qu'il ya un problème de l'immigration, et que ce problème est d'abord celui de l'immigration d'origine maghrébine. Pour certains, elle véhicule toutes les difficultés, alimente toutes les peurs, banlieues, insécurité, criminalité, échec de l'intégration, étrangeté irréductible d'une culture différente, voire cinquième colonne de l'intégrisme.

Au moment où ce travail est en chantier, l'extrême droite crève son plafond en passant au deuxième des élections partielles en Lot et Garonne pour remplacer l'ancien député J. Cahuzac

Cet article ne vise pas l'exhaustivité. Mais nous souhaitons enrichir l'information et stimuler la réflexion sur le thème de la présence maghrébine en France.

Qui sont-ils ? Pourquoi cet état des lieux ? Comment perçoivent-ils leur vie professionnelle ? Dans quels secteurs ont-ils travaillé ? L'immigration, objet illégitime comme les personnes dont on parle, ou sujet tabou refusant de l'intégrer dans l'histoire nationale, celle de la France ? Que nous disent-ils et que disent-ils de la France ?

I LES CHEMINS DE L'IMMIGRATION (1)

Tous les historiens s'accordent sur le fait que la présence étrangère en France est une réalité très ancienne, que l'Islam en France n'est pas une donnée inédite et qu'au temps des colonies, la France se définissait comme l'une des « premières puissances musulmanes » et la métropole était fière d'aligner ses troupes musulmanes d'Outre-Mer.

Les trois premières arrivées sur le sol français ont eu lieu dans le Languedoc (VIII^{ème} siècle, en 719 avec la conquête de la Septimanie par l'émir El-Samah), en Camargue (IX^{ème} siècle) et en Provence (X^{ème} siècle). La quatrième a eu lieu au XVII^{ème} siècle à la suite de l'expulsion d'Espagne, décidée le 10 janvier 1610, des « Morisques », musulmans espagnols convertis en apparence au Christianisme pour échapper à l'Inquisition. Ils furent fixés à la suite d'un serment collectif dans les Pyrénées en vue de repeupler cette zone ravagée par les guerres.

À la mi-2004, 4,9 millions d'immigrés résident en France métropolitaine, soit 8,1% de la population. Ils sont 760 000 de plus qu'en 1990 ; ils représentaient alors 7,4% de la population. Le nombre d'immigrés a augmenté de 18 % depuis 1990 contre 7 % pour l'ensemble de la population métropolitaine. Une fraction importante de cette hausse est intervenue entre 1999 et 2004 - 2005 : environ 960 000 immigrés sont arrivés en France entre le 1^{er} janvier 1999 et la mi-2004. [...]

Le nombre d'immigrés originaires d'Afrique ou d'Asie augmente

En 2004 - 2005, 1,7 million d'immigrés sont originaires d'un pays de l'Union européenne, comme en 1999. Cette stabilité résulte d'un double mouvement. Les immigrés venus d'Espagne ou d'Italie, installés depuis le plus longtemps en France, voient leur nombre se réduire sensiblement sur la période, du fait des décès et du faible nombre de nouveaux arrivants ; il en va de même pour les immigrés originaires de la Pologne (- 8 000). À l'inverse, le nombre de personnes venues d'un autre pays de l'Union européenne augmente de plus de 100 000, le Royaume-Uni étant à l'origine de près de la moitié de la hausse (45 000). Les immigrés venus du Portugal sont aussi nombreux à la mi-2004 qu'en 1999. La présence des immigrés d'Europe orientale, hors Union européenne, s'est fortement

accrue (+ 37 %) : ils sont 250 000 en 2004-2005. Au total, la part des immigrés d'Europe baisse depuis 1975 (57 % en 1975, 49 % en 1999, 40 % mi-2004). Les immigrés natifs du Maghreb sont au nombre de 1,5 million en 2004 - 2005, soit 220 000 de plus qu'en 1999 (+ 17 %). Ce sont les personnes originaires d'Algérie ou du Maroc qui sont à l'origine de cette croissance (+ 100 000 pour chaque pays).

Nombre d'immigrés en France métropolitaine, suivant leur pays de naissance

À la mi-2004, 1,4 million de personnes sont originaires d'autres parties du monde ; elles étaient 1,1 million dans ce cas en 1999 et 850 000 en 1990. Elles représentent 29 % de la population immigrée mi-2004, contre 20 % en 1999. Pour l'essentiel, elles sont originaires d'Asie (48 % dont 16 % pour la seule Turquie) et d'Afrique subsaharienne (40 %). Les immigrés natifs d'Afrique subsaharienne sont 570 000 à la mi-2004, soit une augmentation de 45 % par rapport à 1999. Parmi eux, sept sur dix viennent d'un pays anciennement sous administration française. Parmi les immigrés originaires du reste du monde, seuls les natifs de Turquie représentent plus de 4 % de la population immigrée résidant en France métropolitaine, la part des autres pays étant inférieure à 2 %.

Trente ans d'immigration féminine pour arriver à l'équilibre hommes - femmes

Au sein de la population immigrée, les femmes sont aussi nombreuses que les hommes. Cet équilibre, atteint en 1999 et confirmé en 2004 - 2005, s'est établi au cours des années quatre-vingts et quatre-vingt-dix. Depuis 1974, une immigration majoritairement féminine, liée au regroupement familial, a succédé à l'immigration de travail, essentiellement masculine. À la mi-2004, les femmes sont ainsi majoritaires parmi les immigrés résidant en France depuis moins de trente ans, mais minoritaires parmi ceux qui sont arrivés depuis plus longtemps. Ce seuil de trente années corres-

pond à l'arrêt de l'immigration de travailleurs non qualifiés et au développement du regroupement familial. [...]

Les immigrés sont plus nombreux entre 25 et 70 ans

Les plus jeunes sont peu nombreux parmi les immigrés : par définition, les immigrés ne naissent pas en France, et peu d'enfants ont été concernés par le regroupement familial, procédure plus souvent utilisée par les conjoints. Les immigrés sont aussi un peu moins nombreux aux âges élevés. À la mi-2004, 2% des moins de 15 ans et 7% des personnes âgées de 75 ans ou plus sont immigrés (contre 8,1% tous âges confondus). Entre 30 et 59 ans, la part des immigrés atteint 11%. La pyramide des âges de la population immigrée a donc une forme particulière : sa base s'élargit progressivement, puis les classes d'âge deviennent moins nombreuses à partir de 40 ans.

La répartition des populations immigrées selon les tranches d'âge est variable selon leur pays d'origine. Plus de la moitié des originaires d'Italie (54%) ont plus de 65 ans contre 4% des natifs d'Afrique subsaharienne. Parmi ces derniers, 21% sont âgés de moins de 25 ans, contre 13% parmi l'ensemble des immigrés. [...]

Deux millions d'immigrés sont de nationalité française en 2004-2005

À la mi-2004, 2 millions d'immigrés sont de nationalité française, soit 40% des immigrés, contre 36% en 1999 : ils ont acquis la nationalité française par naturalisation ou par mariage. Ils sont 407.000 de plus qu'en 1999, soit une augmentation de 74 000 par an en moyenne. Le nombre des immigrés étrangers a augmenté de 210 000 (+ 8%) et atteint 2,9 millions.

Les femmes immigrées sont plus souvent de nationalité française que les hommes (42% contre 37%). Le nombre important de femmes âgées originaires d'Italie ou d'Espagne très souvent devenues françaises explique en grande partie cette différence.

L'acquisition de la nationalité française varie sensiblement selon le pays de naissance. Parmi les quinze pays d'origine des immigrés les plus représentés, le taux d'acquisition est supérieur à 50 % pour l'Italie, l'Espagne et la Pologne qui sont trois pays d'immigration ancienne et atteint 78 % pour le Vietnam. À l'opposé, se trouvent la Chine (18 %) et le Mali (21 %) d'où sont arrivés récemment des immigrés, et un pays de l'Union européenne, le Royaume-Uni (12 %).

Un immigré sur quatre est diplômé de l'enseignement supérieur

De 1982 à 1999, le niveau de formation des immigrés a fortement progressé. Si en 2004 - 2005, les immigrés de 30 à 49 ans sont nettement plus nombreux que les non-immigrés de cet âge à posséder au plus un certificat d'études primaires (CEP) (41 % contre 17 %), cette part a reculé de moitié depuis 1982. Par ailleurs, la proportion d'immigrés ayant un diplôme du supérieur se rapproche de celle des non-immigrés (24 % contre 29 %) ; elle a quadruplé depuis 1982, passant de 6 % à 24 % tandis que la proportion des non-immigrés diplômés de l'enseignement supérieur passait de 12 % à 29 %. [...]

Quatre immigrés sur dix résident en Île-de-France

Trois régions métropolitaines rassemblent près de 60 % des immigrés en 2004-2005. Près de quatre immigrés sur dix résident en Île-de-France, où un habitant sur six est immigré. Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur suivent loin derrière (11 % et 9 %). La part des immigrés est supérieure à la moyenne nationale en Alsace, en Corse, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon (entre 9 % et 10 % dans chacune de ces régions). Les immigrés sont peu présents dans l'ouest de la France. En Bretagne, en Basse-Normandie et dans les Pays de la Loire, les immigrés forment moins de 3 % de la population. [...] Parmi les natifs de l'Afrique subsaharienne, 60 % résident en Île-de-France. Pour les originaires de Turquie, seuls 29 % sont dans ce cas ; 13 % habitent en Alsace. [...]

II DES RÉGIONS D'IMMIGRATION : LA DIVERSIFICATION DES PAYS D'ORIGINE

L'immigration algérienne : Une immigration très ancienne

Selon des sources consulaires algériennes, l'immigration algérienne en France est un phénomène relativement ancien. La première vague d'immigrés algériens en France date de 1905. Les immigrés venaient alors pour travailler dans les entreprises marseillaises.

En 1914, le nombre des Algériens (pour la plupart venus de Kabylie) vivant en France est évalué à 3 300 personnes dont 2 000 dans les Bouches-du-Rhône. Ils sont employés comme manœuvres sur les chantiers de construction, dans les mines, dans les ports et les huileries du midi. A l'époque, ils se déplacent librement d'une rive à l'autre de la Méditerranée. En juillet 1914, le gouvernement a supprimé, en effet, le permis de voyage imposé antérieurement aux Algériens.

D'après l'historien Benjamin Stora, la Première Guerre mondiale va entraîner un brutal développement du recours à la main-d'œuvre coloniale. On estime que 225 000 immigrants issus de l'empire colonial sont venus travailler en France à cette époque-là, la grande majorité d'entre eux provenant d'Afrique du Nord. Dès leur arrivée, les « indigènes » sont acheminés vers des dépôts et répartis ensuite dans des camps de travail dispersés sur l'ensemble du territoire. Recrutés au départ sur la base du volontariat, ils sont ensuite réquisitionnés, parfois par la force. A la différence des immigrants étrangers qui bénéficient de contrats civils négociés avec leur État d'origine, les travailleurs coloniaux sont donc soumis au pouvoir militaire. Dans les baraquements où ils sont rassemblés, ces derniers sont regroupés par « races » et par « ethnies ». Les dirigeants de la République sont alors hantés par la question du métissage. Les autorités militaires ont fait venir ces travailleurs coloniaux dans l'hexagone uniquement pour la durée de la guer-

re, avec la ferme intention de les renvoyer dans leur pays dès que la paix sera revenue. Ils sont sous la coupe de contrôleurs-interprètes, le plus souvent des sous-officiers de l'armée coloniale, qui cherchent à empêcher tout contact avec la population française. Dans le journal « L'Humanité » de l'époque, Marius Moutet, l'un des principaux dirigeants de la Ligue des droits de l'homme, dénonce ce traitement en le comparant à un « statut de servage ».

Benjamin Stora, spécialiste de l'histoire de l'Algérie, nous a expliqué dans une discussion à l'université de Paris 8 en octobre 2003 que la plupart des travailleurs coloniaux recrutés pendant la Première Guerre mondiale sont rapatriés dans les mois qui suivent l'armistice. Néanmoins, cette expérience a permis aux émigrés algériens de découvrir la métropole et de tisser des premiers contacts avec la société française. Au cours des années 1920, le boom de la reconstruction entraîne une pénurie de main-d'œuvre. L'immigration en provenance d'Algérie reprend alors en complément de l'immigration étrangère. En 1930, plus de 100 000 Algériens travaillent en France.

L'historien Gilbert Meynier, autre spécialiste de l'Algérie, remarque qu'à l'époque de la colonisation, et jusqu'à cette dernière date, l'immigration algérienne est essentiellement une immigration de travail. Elle n'a véritablement commencé qu'avec la première guerre mondiale. Avant cette date, les tout premiers migrants ont été les hommes chargés d'accompagner les troupeaux de moutons qui étaient livrés par l'Algérie à la France. Ces accompagnateurs devaient donner des garanties politiques et financières à la police avant de partir, afin d'obtenir un document de circulation. Quelques Algériens réussirent à avoir ce document de circulation pour venir travailler en France. Il y eut aussi des marchands ambulants de « produits indigènes », dans les villes de cure thermale, et dans quelques grandes cités. Parmi ces pionniers, certains ne sont pas revenus en Algérie, même si c'était encore en bien petit nombre.

Quelques-uns ont formé la toute première génération de gens qui ont pu épouser des femmes du cru, fonder une famille, et qui se sont établis.

Dès la fin du XIX^e siècle, le patronat français fait appel aux ouvriers algériens pour briser les grèves. En 1914, Gérard Noiriel estime à 3 000 le nombre des travailleurs algériens en France ; la majeure partie vit dans les Bouches du Rhône, mais il existe aussi des foyers d'immigration dans le Nord-Pas-de-Calais, à Paris, puis à Lyon et Saint Étienne ; et il est vraisemblable que le chiffre réel doit être nettement plus important.

C'est en 1913 qu'est établie pour les Algériens – la main d'œuvre algérienne surtout – la libre circulation. Avec la guerre, la France a besoin de main-d'œuvre et de soldats – le service militaire est obligatoire à partir du décret du 3 février 1912. Notons que la durée du service est deux fois plus longue que celle des Français. Au total 120 000 travailleurs et près de 175 000 soldats séjournent en France de 1914 à 1918. Près de 25 000 soldats algériens y sont tués. La fin de la guerre s'accompagne d'un retour massif en Algérie des travailleurs et de la plupart des tirailleurs et spahis rescapés.

Mais aussitôt, pour la reconstruction, et du fait de l'hémorragie humaine due à la guerre, les industriels français font massivement appel à la main d'œuvre étrangère européenne – italienne, polonaise... –, et se tournent aussi vers la main d'œuvre « coloniale », en particulier algérienne, réputée plus docile, plus facile à encadrer, et moins coûteuse. C'est en particulier à elle qu'on fait encore volontiers appel au moment des grèves ; les Algériens sont alors considérés comme des briseurs de grèves, des jaunes, par les ouvriers français. En revanche au moment de la crise de 1931 ce sont les premiers à être renvoyés.

L'immigration est stoppée pendant la durée de la Seconde Guerre mondiale, mais elle reprend dès 1946 : la France est à nouveau en

période de reconstruction, puis à partir du milieu des années 50, débute la grande période d'industrialisation des « Trente Glorieuses », cela jusqu'au début des années 1970. L'indépendance de l'Algérie ne change rien au phénomène de migration, même si, en 1968, des accords franco-algériens imposent aux Algériens vivant en France un certificat de résidence lié à un contrat de travail, même en contrat à durée déterminée : pendant toute cette période, on a affaire à une population très mobile. Il y a, à cette immigration, d'autres caractéristiques et il convient aussi de les analyser. (6)

Tout d'abord, elle est patronnée par la France. A l'époque de la colonisation, il est aisé pour les industriels de faire appel à la main d'œuvre coloniale. La seule opposition vient des colons qui, eux aussi, ont besoin de bras et qui trouvent qu'une part trop belle est faite aux migrants en métropole – les salaires sont plus élevés, les mauvaises rencontres, syndicales et politiques sont à craindre – et qui craignent que des idées « contestataires » leurs soient transmises. Mais cette main d'œuvre reste, jusque dans les années soixante, surtout une main d'œuvre d'appoint dès lors que les Italiens, Espagnols, Portugais ne suffisent plus ou ne donnent plus satisfaction. La liberté de circulation facilite ce système.

Il s'agit aussi d'une émigration de travail et d'une émigration masculine. Ce sont uniquement des hommes jeunes, au départ très majoritairement originaires de Kabylie, qui viennent, souvent pour dix à dix-huit mois et guère plus. Ils viennent en France pour gagner de l'argent et l'envoyer à la famille pour lui permettre de vivre et pour, à leur retour, en quelque sorte « s'établir ». S'établir, cela signifie la possibilité d'acheter des terres en Algérie, y compris aux colons : avec la Première Guerre mondiale, qui voit la mobilisation de 120 000 Français d'Algérie, le départ de leurs terres de petits colons, et avec les famines de 1917 et plus encore de 1921, dans ces contextes difficiles, puis avec la crise de 1930, beaucoup de petits colons quittent leurs fermes pour s'installer en ville.

Le solde des transactions foncières, durant des décennies défavorable aux Algériens au profit des Français, devient positif au bénéfice des Algériens durant la guerre de 1914-1918, puis définitivement à partir de 1931.

S'établir, ce peut être aussi, pour les Algériens immigrés, acheter un petit commerce ou se faire artisan, et gagner du coup une reconnaissance sociale grâce à une amélioration de leur situation économique et grâce aux connaissances acquises – acquisition ou amélioration du français... Et ils ont vu d'autres choses, découvert un autre monde. Il y a également quelques installations définitives en France, encore peu nombreuses, mais dont le nombre croît dans l'entre-deux guerres, ainsi que l'a montré, pour Lyon, Geneviève Massard-Guilbaud : certains ont épousé des Françaises et créé en France une famille qui est restée sur place. Ceci dit, il est vrai qu'il faut pratiquement attendre l'indépendance pour voir arriver en nombre les familles algériennes des travailleurs.

Cette émigration provient essentiellement de Kabylie surtout jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. On a longtemps allégué que la pauvreté de la Kabylie était l'explication de ces départs – mais l'Aurès, autre massif berbère, et sans doute plus pauvre encore, n'a pas alors été touché par le mouvement d'émigration. Mais il est vrai que l'Aurès n'a pas souffert de dépossessions de terres cultivables comparables à celles qu'a subies la Kabylie. L'explication peut renvoyer aussi, pour une notable part, à la politique coloniale menée en Kabylie. Dans l'idéologie coloniale française, le Kabyle est représenté comme le « bon sauvage », digne d'assimilation. Il fut même des idéologues pour soutenir qu'ils étaient de la même souche que les Gaulois. Et la Kabylie a joué un rôle relativement spécifique dans l'histoire de l'Algérie, comme en témoigne par exemple le « royaume de Kouko » au XVI^e siècle, et pour comprendre plus largement cette spécificité à la période coloniale, il faut consulter des livres tels que la somme d'Alain Mahé sur la Kabylie.

L'immigration marocaine a plus de cent ans en France

L'émigration marocaine vers la France est étroitement liée à la présence coloniale française en Afrique du nord. En effet, les premiers mouvements migratoires marocains contemporains furent à destination de l'Algérie française, qui fut une plaque tournante de l'émigration vers la métropole.

Pendant la Grande Guerre (1914-1918), le recrutement par les autorités coloniales françaises de dizaines de milliers de soldats et de travailleurs fut le déclencheur du flux migratoire qui n'a pas cessé depuis. La guerre de 39-45 vit le déplacement de nombres plus importants de marocains pour soutenir l'effort de guerre français, ce qui permet de parler d'émigration « militarisée » comme premier aspect de l'émigration marocaine vers la métropole.

Durant un siècle d'émigration marocaine en France, force est de souligner que des milliers de « clandestins » ont toujours pu détourner les procédures en vigueur pour entrer en France, bénéficiant de solidarités communautaires et de réseaux complices.

La région de l'Oranais et Alger en Algérie, la Tunisie et la zone internationale de Tanger furent pendant des décennies les points de départ pour les clandestins marocains jusqu'en 1954. L'Espagne fut également un relais important comme « distributeur » de ces émigrés marocains dans toute l'Europe via Gibraltar, avant d'être le point d'arrivée des vagues de « *pateras* » ces dernières années.

Charles Robert Ageron disait lors d'un débat à Paris en 1985 que « *l'immigration maghrébine fut naguère en France l'affaire de quelques journalistes et quelques spécialistes : elle est devenue un des problèmes majeurs de la société française* », un véritable défi de civilisation, ajouta-t-il, lancé aux dirigeants politiques et économiques français par la présence et l'enracinement progressif d'une communauté de plus en plus nombreuse.

L'acuité du problème s'est accrue depuis, en France comme en Europe occidentale et méridionale, mais ses répercussions indéniables au Maroc ont également incité les chercheurs marocains de tous bords à s'intéresser davantage à ce phénomène qui a eu – et continue d'avoir – des incidences majeures sur le cours de l'histoire contemporaine du Maroc.

Il est vrai que les historiens marocains, notamment, ont négligé le thème de l'émigration / immigration durant des décennies, ce qui explique le nombre réduit de travaux académiques entamés sur ce sujet. Cependant, l'approche historique s'avère extrêmement nécessaire pour comprendre les origines de cette émigration contemporaine, déceler ses causes profondes et préciser ses fluctuations et ses conséquences socio-économiques, culturelles, psychologiques et politiques. La complexité du flux migratoire des Marocains vers la France et l'Europe, flux déclenché depuis le début du vingtième siècle notamment, ne peut être expliquée que par une convergence de causes que seule une étude historique approfondie peut révéler.

C'est dans cette optique que le présent article préconise de faire un survol historique de cette émigration.

Évolution de l'immigration marocaine en France

L'immigration marocaine en France est un phénomène ancien. D'après l'Association des travailleurs maghrébins en France (ATMF) (5), c'est vers 1910 que l'on peut situer le début du mouvement migratoire des Marocains vers la France : entre 1914 et 1918, la France comptait déjà plus de 15 000 travailleurs marocains. Mais l'immigration marocaine en France n'a vraiment pris davantage d'ampleur qu'à partir des années 1970. L'arrêt de l'immigration décidé par le gouvernement, l'échec de la politique des retours et le recours au regroupement familial amorcé dès 1974, ont contribué à la transformation du mouvement migratoire marocain en France.

Ainsi que le rappelle le sociologue marocain Zoubir Chattou (6), l'émigration des Marocains en France n'est pas un phénomène nouveau. Dès 1963, une convention franco-marocaine institue le Maroc comme pays pourvoyeur officiel de main d'œuvre pour la France. A partir de 1974, à la suite du premier choc pétrolier et de l'aggravation du chômage consécutive à la crise économique, les principaux pays industriels mettent un terme à l'immigration officielle ; un certain nombre de dispositifs d'aide au retour sont instaurés, sans grand succès du reste. D'ailleurs, même après la suspension du recrutement des travailleurs migrants, les effectifs des Marocains n'ont cessé de croître : en 1954, ils étaient au nombre de 14 100 ; ils passeront ensuite à 107 342 en 1968, puis à 260 025 en 1975, à 367 896 en 1982 et à 457 456 à la fin de la décennie quatre-vingts. L'avant-dernier recensement disponible, celui de 1990, permet de fournir le nombre des étrangers, nés hors de France et en France, par pays : Algérie : 614 207 ; Tunisie : 206 336 ; Turquie : 197 712 ; Sénégal : 43 044 ; Mali : 37 693, etc. Les Marocains y sont au nombre de 572 6523 personnes. Ils ont probablement atteint aujourd'hui le chiffre de 720 000. Ainsi, ils constituent près de 16 % de l'ensemble des étrangers vivant en France et 12 % de la population active étrangère. Leur accroissement annuel moyen serait voisin de 20 000 en raison, d'une part, de l'importance du regroupement familial, d'autre part, du fort taux de fécondité des femmes marocaines (du moins en ce qui concerne les plus âgées d'entre elles, car le taux de fécondité des plus jeunes est quasiment équivalent à la moyenne nationale).

Dans les années 1960, les immigrants marocains étaient essentiellement de jeunes ruraux, souvent célibataires, recrutés sur place – à la campagne, dans les villages mais aussi dans les grandes villes au sein de l'Office des migrations. Les migrations des Marocains vers l'Europe ont, d'ailleurs, rarement constitué un mécanisme spécifique aux régions pourvoyeuses concernées.

Le regroupement familial a certainement contribué ensuite à l'augmentation significative des effectifs des immigrés marocains, de même qu'il a entraîné une féminisation de la présence marocaine en France. Le regroupement familial est passé d'un développement timide jusqu'en 1970 (4296 personnes en 1969) à un rythme plus soutenu après 1974 (13 798 personnes entrées dans le cadre du regroupement familial en 1974 et 17 969 en 1976). Sur la période 1988 - 1992, l'immigration familiale des Marocains représente 60 413 personnes et descend à 19 297 pendant la période 1993-1995. Aujourd'hui, elle est majoritairement constituée de femmes et d'hommes jeunes. Selon l'INSEE, en 1992, 31% des enfants d'immigrés marocains étaient nés sur le sol français et étaient susceptibles d'acquérir la nationalité française ; 56% des Marocains étaient des hommes et 44% des femmes ; 52% étaient âgés de moins de 24 ans ; 44,8% avaient entre 25 et 59 ans, et 2,47% avaient plus de 60 ans.

Le fort pourcentage de ceux qui ne possèdent pas de formation professionnelle confirmée reflète, comme l'observe Zoubir Chattou, le poids initial d'une migration de manœuvres ou d'ouvriers sans qualification (ainsi que le taux d'analphabétisme au sein de la société marocaine, très élevé). Au recensement de 1990, 78,2% des ménages marocains s'étaient classés comme « ouvriers », contre 32,4% des ménages français. Les premières vagues migratoires des années 60 et 70 touchaient davantage des couches paysannes – principalement les régions du Souss, du Rif oriental et du Nord-Est. Les régions marocaines traditionnellement les plus touchées par l'émigration vers l'Europe sont le Nord-est (Oujda, Berkane, Nador) et le Sud-est (Agadir et le Souss). Les autres régions d'origine des migrants se situaient essentiellement sur l'axe du littoral atlantique allant de Kenitra à Casablanca, la province de Taza, l'Atlas central et le Rif occidental... Cependant, les statistiques des années 80 et 90 font apparaître, au sein des candidats à l'émigration et des diverses communautés marocaines déjà établies en France et en Europe, l'émergence de cadres moyens, de techniciens, de commerçants,

de membres des professions libérales, d'artisans, de cadres supérieurs, d'universitaires, d'ingénieurs.

D'après les sources consulaires marocaines, la répartition des actifs marocains en France par secteurs d'activités économiques, était, en 1995, en pourcentage, la suivante :

Répartition de cette immigration

D'après des sources consulaires marocaines, on estime à 7,8 % le pourcentage d'immigrés travaillant dans le domaine de l'agriculture, la sylviculture et la pêche ; à 23 % le pourcentage de ceux travaillant dans l'industrie ; 15,8 % travaillent dans la construction ; 53,4 % dans le tertiaire (dont : 10,6 % pour le commerce, 12,7 % pour les services aux entreprises, 10,6 % pour les services aux particuliers et 12,7 % pour l'éducation, la santé et l'action sociale). Au milieu des années 90, les Marocains avaient un taux de chômage élevé, de 28,1 % pour les hommes et de 43,3 % pour les femmes (7). Le chômage touchait 33,1 % des employés et 21 % des ouvriers, et la proportion de chômeurs de longue durée (plus d'un an) parmi eux était de 44, 2 % (8). Les réseaux « ethniques » de solidarité et certaines activités de service (commerce de détail, restauration, hôtellerie...) offrent cependant la possibilité à certains immigrés de trouver parfois un emploi et, d'une manière générale, de pallier les défaillances d'une société où le chômage, les exclusions et la solitude tendent à s'accroître. En outre, l'organisation collective des migrants crée et permet de satisfaire des besoins sociaux nouveaux, liés notamment à leurs habitudes spécifiques de consommation et à leurs demandes d'espaces de sociabilité (9). De manière plus fondamentale, les petites communautés locales reconstituées en France – en offrant une activité, une sociabilité, l'élargissement du faisceau relationnel et des perspectives d'ascension sociale – peuvent s'avérer finalement très « intégratrices » ; elles peuvent constituer un relais efficace permettant ensuite à l'immigré d'entrer dans l'univers social plus large de la société d'accueil.

Lors des derniers recensements de 2004, les Marocains occupent le troisième rang des communautés les mieux représentées, après les Portugais et les Algériens. Ils représentent 15,9 % de l'ensemble des étrangers en France soit 572 652 Marocains sans compter les 68 000 qui ont acquis la nationalité française.

On peut donc distinguer trois temps différents qui nous permettent de caractériser le processus du mouvement migratoire marocain en France :

Le premier temps se situe entre les deux guerres. Il s'agit des premières tentatives de l'immigration collective organisée. Cette période a été caractérisée par une immigration de contingents composés :

- de travailleurs originaires de la région du Souss, recrutés sur contrats, affectés principalement pour une durée temporaire aux usines d'armement, aux mines et aux secteurs agricoles. Ce n'est qu'en 1938 que fut créé, au Maroc, un service d'émigration pour assurer la sélection, le recrutement et l'acheminement des travailleurs marocains vers la France.
- de militaires originaires du Moyen et du Haut Atlas affectés à la résistance contre les Allemands pendant la deuxième guerre mondiale.

Le deuxième temps commence dès le lendemain de la Deuxième Guerre mondiale (les Trente Glorieuses) et se poursuit jusqu'à l'arrêt de l'immigration décidé par le gouvernement à cause du ralentissement de la croissance économique au début des années 1970. Il s'agit d'une immigration temporaire de main d'œuvre, composée d'hommes seuls.

Enfin, une troisième phase couvre la période de 1974 à nos jours. En 1974, le ralentissement de la croissance économique conduit le gouvernement à décider l'arrêt de l'immigration, sauf dans le cadre du regroupement familial et de demandes spécifiques émanant

d'employeurs. L'échec de la politique d'aide au retour mise en place par le gouvernement, et la crainte des difficultés de revenir en France ont poussé les immigrés marocains installés en France à prolonger leur séjour et à faire venir leur famille. C'est à partir de cette date charnière que l'immigration marocaine va connaître des mutations profondes dans sa structure, sa composition, ses difficultés, ses revendications, son évolution, etc.

Les spécificités de cette immigration

D'après Abderahim Lamchichi, l'immigration marocaine en France a changé de nature. Elle se renouvelle constamment, passant d'une immigration temporaire à une immigration durable, d'une immigration individuelle composée d'hommes seuls à une immigration familiale composée pour l'essentiel de femmes et d'enfants ; d'une immigration masculine à une immigration hétérogène et diversifiée (rajeunissement, féminisation, mobilité sociale, naturalisations, etc.).

* D'une immigration individuelle et temporaire à une immigration durable et familiale

Au fil des années et depuis près d'un siècle, le phénomène migratoire marocain en direction de la France ne cesse de se transformer et de se sédentariser. Immigration de main d'œuvre à l'origine, elle devient de plus en plus une immigration définitive. Plusieurs indicateurs témoignent de cette transformation profonde.

* L'immigration familiale

L'immigration familiale des Marocains en France est l'une des caractéristiques qui a marqué l'évolution du mouvement migratoire marocain en France. De 1963 à 1995, environ 310 686 Marocains sont entrés en France dans le cadre du regroupement familial. Les effectifs de l'immigration familiale marocaine ont surtout pris de l'ampleur à partir de 1973.

Depuis 1973, l'immigration familiale marocaine occupe la première place en ce qui concerne le nombre de personnes entrées dans le cadre du regroupement familial. Mais sous l'effet des lois Pasqua, qui ont durci les procédures du regroupement familial en 1993, le nombre des entrées des Marocains dans le cadre du regroupement familial est en régression constante. Il est passé de 11 343 personnes en 1992 pour atteindre le plus bas nombre enregistré depuis 1967, soit 3 628 personnes.

*** L'installation durable des Marocains en France**

Plusieurs indicateurs témoignent aujourd'hui de l'installation durable et définitive des immigrés marocains en France :

- L'allongement de la durée de séjour.
- Les mariages mixtes : la part des ressortissants marocains dans les unions mixtes est passée de 5,4 % (soit 1 101 mariages mixtes en 1981) à 16,6 % (soit 5 015 mariages mixtes en 1992), et occupe le second rang après les Algériens (18,3 %).
- Le nombre d'acquisitions de la nationalité française : les Marocains sont aujourd'hui les plus nombreux à acquérir la nationalité française. Au cours de ces dernières années, avec 20,8 % de l'ensemble des acquisitions entre 1991 et 1994 contre seulement 3,2 % entre 1966 et 1969, les Marocains ont fourni le contingent le plus important de Français par acquisition.
- La scolarisation des enfants : le développement du regroupement familial a entraîné une augmentation du nombre d'enfants marocains scolarisés dans les écoles, les collèges, les lycées et les universités. Selon le ministère de l'éducation nationale, au cours de l'année scolaire 1991-1992, les élèves marocains représentent 25,3 % de l'ensemble des élèves étrangers dans les écoles publiques et privées du premier degré soit un total de 158 629 élèves marocains dont 2 006 dans les écoles privées. Les élèves marocains sont les

plus nombreux également dans les collèges et les lycées (près du quart de l'ensemble des élèves étrangers, soit 24,1%) Ils représentent donc un total de 100 247 élèves. Les étudiants marocains sont également les plus présents dans les universités. Ils sont 24 036 étudiants inscrits en 1991-1992 parmi les 137 000 étudiants étrangers inscrits la même année dans les universités françaises.

L'immigration tunisienne : Une immigration relativement récente

Si l'immigration maghrébine, notamment algérienne, vers la France est un phénomène relativement ancien, celle de la main d'œuvre tunisienne est, quant à elle, plus récente. C'est à partir de 1956 (date de l'indépendance de la Tunisie), qu'une première vague importante d'immigration tunisienne est enregistrée en France.

Après la Grande guerre, il y avait très peu d'immigrés tunisiens en France. Par contre il y avait des étudiants, des intellectuels, des artistes et des militants politiques ou syndicalistes expulsés de Tunisie vers la France et assignés à résidence. Parmi ces hommes politiques bannis, on trouve le militant communiste Mohamed Boudhemga désigné par la III^{ème} Internationale communiste, avec le militant anti colonialiste Hô chi Minh, comme correspondant sur les questions de l'immigration et le problème colonial.

Nous pouvons distinguer trois vagues dans cette immigration :

La première phase se situe entre 1956 et 1960. La Tunisie nouvellement indépendante a vécu des années difficiles marquées par la sécheresse et l'appauvrissement de la population. Des milliers de Tunisiens ont alors été obligés de partir en France pour y travailler. Cette immigration est masculine. Elle touche des Tunisiens non-scolarisés et d'autres ayant des relations avec l'ancien colonisateur. Cette immigration est marquée par des départs d'habitants

de grandes villes situées essentiellement au Nord de la Tunisie et la région du Cap Bon : Tunis, Bizerte et aussi Sousse et Sfax.

La deuxième phase est liée à la collectivisation forcée au milieu des années soixante et à la conjoncture favorable en France qui va amplifier le phénomène. Cette période migratoire est marquée par un départ souhaité par la famille, touchant des jeunes très peu scolarisés. Elle a touché le centre et le sud de la Tunisie et concernait des ouvriers et des paysans. Cette vague est marquée par le regroupement familial. On passe de l'immigré célibataire (seul) à l'immigré accompagné par sa famille.

La troisième phase se situe dans les années 1970 et les années 80. Elle touche des jeunes scolarisés et politisés (7). Les immigrés tunisiens vont bénéficier de la régularisation des sans-papiers en 1981 sous le président Mitterrand. Vingt deux mille cas seront régularisés. Cette immigration est mixte, on note la présence des femmes.

En 2010, le nombre de Tunisiens résidant à l'étranger est estimé à 1.3 million, dont 84% résidant en Europe, 52% en France, 15% en Italie, 8 à 10% en Allemagne, 6% en Belgique. Néanmoins, ces chiffres officiels semblent être sous-estimés en raison de l'inadéquation des bases des immatriculations consulaires à des fins statistiques (8).

Ainsi, il n'est pas rare de trouver un identifiant unique pour les membres d'une même famille ou des doublons.

Parmi les ressortissants faiblement immatriculés figure la troisième génération en France dont on estime qu'un dixième ne serait pas enregistré, ainsi que les parents d'enfants mixtes.

Plusieurs constats sont à signaler : le premier est le rajeunissement. On remarque que cette 3^{ème} génération peut atteindre 25% de la population. Le deuxième constat est que les femmes représentent

38.2%. Un autre constat est que seuls 7% ont de plus de soixante ans. Arrivés à l'âge de la retraite, beaucoup de Tunisiens préfèrent rentrer au pays pour passer leur retraite auprès des leurs.

Toutes les associations tunisiennes en France s'accordent à dire que le nombre des Tunisiens en France est estimé à 660.000 personnes dont 2/3 sont binationaux et environ 40 à 50 000 sans-papiers. Ils se concentrent dans la région parisienne et dans les grandes villes : 45% d'entre eux se trouvent à Paris ; 16% à 19% à Lyon et entre 9 et 10.5% à Marseille. Aujourd'hui, la grande majorité des ressortissants installés en France travaille dans le secteur des services (hôtellerie, restauration, commerce de proximité) ou bien dans le bâtiment et l'industrie automobile. Nombreux sont ceux qui se sont tournés vers la création de petites entreprises (1/500 environ).

Les *harragas*

À partir des années 2000, l'immigration tunisienne en France change de visage avec le développement du phénomène *Harragas* et les blocages européens. À partir de 2005, apparaît une nouvelle forme de départs, des départs clandestins : ceux des *harragas*. Le terme de *harraga* signifie « brûlot », celui qui brûle, qui fait flamber et vient de *haraq* : brûler, flamber, calciner (les frontières), sans identité, sans passeport. Les *harragas* sont en général des jeunes, de 16 à 35 ans, des hommes (depuis 2008-2009, on a répertorié un certain nombre de femmes et même des femmes avec enfants qui organisent des départs clandestins par mer en direction de Lampedusa ou de la Sardaigne.) Ils se munissent d'un petit bateau à moteur, d'une boussole ou d'un GPS, d'un gilet de sauvetage, de vêtements chauds, de couvertures, d'une réserve d'eau potable, de nourriture, et d'autant d'euros que possible. Ils embarquent au début de la nuit dans l'espoir d'arriver au matin à destination, après au minimum six heures de navigation à partir des régions côtières et vers la côte italienne. Peu nombreux en 2002, leur nombre

ne cesse d'augmenter, bien qu'il soit, bien sûr, impossible d'avoir des chiffres précis sur le nombre des départs. Et le processus, en quelque sorte, s'industrialise. Si, au début on achetait les services d'un pêcheur, actuellement, il y a des passeurs qui proposent leur service moyennant finance : 1500 ou 2000 euros par départ (9).

En 2008, les Forces navales tunisiennes ont appréhendé plus de 3000 candidats à l'émigration clandestine. En 2007, ils étaient 2500. Dans le premier semestre de 2008, 2718 Tunisiens et autres étrangers (Algériens, Soudanais, Sénégalais...) tentant de partir ont été arrêtés. Dans les huit premiers mois de 2007, on estime que plus de 1500 Tunisiens auraient rejoint les côtes italiennes ; en janvier 2009 on apprend que plusieurs dizaines de corps sont entassés dans une morgue en Italie (10). Les associations tunisiennes issues de l'immigration en France et la Ligue tunisienne de Défense des Droits de l'Homme, indiquent que plusieurs Tunisiens croupissent dans des prisons italiennes sans que cela n'émeuve personne.

Cependant, il faut relativiser le phénomène dans le sens où les *har-ragas* ne représentent qu'une très faible partie des Tunisiens illégaux en France et en Italie : plus de 90 % d'entre eux sont entrés en France de façon légale, munis d'un visa. Mais le phénomène *Harraga* est évidemment traumatisant, aussi bien pour les Français – et autres Européens – que pour les Tunisiens. Il n'existe pas qu'en Tunisie et il est même particulièrement important en Algérie. En France, et plus largement en Europe, le spectacle bien orchestré de quelques barques surchargées de jeunes hommes venant d'Afrique pour prendre le travail et manger le pain des Français/Européens glisse aisément vers celui d'une « invasion barbare » ; et ce phénomène alimente une mauvaise conscience européenne : il est difficile à l'Europe de ne pas se sentir une part de responsabilité dans l'augmentation du nombre de morts en Méditerranée. Du côté tunisien, ce phénomène représente une véritable remise en cause de la Tunisie, à commencer par ses dirigeants.

Et c'est là qu'il convient de poser la question : « Qui sont ces *har-ragas* ? ».

La grande désillusion de ces réfugiés tunisiens en France est souvent évoquée par ces jeunes rencontrés à Paris dans le cadre de la solidarité associative. Arrivés au terme d'un long et difficile voyage, ils nous ont parlé de leur désillusion dans un pays qui ne ressemble en rien, selon eux, à la patrie des droits de l'homme.

Après avoir été traités comme des héros de la révolution du jasmin, ces jeunes ne sont plus les bienvenus. Ils sont chaque soir plus nombreux à attendre l'heure de distribution de la soupe populaire en se mêlant aux habituels SDF et aux réfugiés afghans. Chez eux, ils ont un toit et une famille ; dans ce pays ami, ils pensaient trouver du travail. Beaucoup envisagent un retour en Tunisie.

En général, ils sont jeunes – de 16 à 36 / 40 ans –, mais pas tous. Un « *harg* » m'a confirmé l'existence de plusieurs personnes âgées de 50 ans voire un peu plus. Un autre m'a raconté que, dans son convoi, il y avait des pères de familles et des femmes. Ils ajoutent qu'ils ont bien souvent des diplômes, parfois un travail qu'ils n'hésitent pas à abandonner : on cite l'exemple d'un policier, d'un gardien, d'un père retraité ou d'une personne qui travaillait dans une grande société, et qui n'ont pas hésité à tout abandonner pour partir. Il y a également l'histoire de ce salarié qui a obtenu un congé pour formation professionnelle en hôtellerie, ce qui lui a permis de partir pour l'Italie ; il n'est jamais revenu. Ils appartiennent souvent à la classe populaire : il faut avoir de l'argent pour partir, et les familles acceptent de s'endetter, de vendre leurs meubles pour financer ces voyages. On constate que les parents étaient au début des années 2000 favorables à ces départs – actuellement il en va différemment.

Mais pourquoi veulent-ils partir ?

Une des raisons réside d'une part dans l'absence de perspectives à cause du chômage qui touche beaucoup de ces jeunes sans diplômes et sans qualification. Ce chômage atteint aussi les diplômés. La crise politique et l'absence de liberté en Tunisie encouragent également ces départs.

D'autre part, la politique de libéralisme économique, intriquée avec une corruption grandissante du pouvoir, a marqué les années Ben Ali.

Les privatisations et les confiscations des entreprises, qui se sont accélérées vers 1994, ont entraîné le démantèlement des services publics – en particulier du système de santé – et aussi la fermeture de nombreuses entreprises publiques, et donc du chômage. En effet, les particuliers et le clan de l'épouse du président Ben Ali qui ont « acheté » ces entreprises pour des sommes modiques ont préféré les convertir à d'autres activités et négocier l'importation du produit sur lequel ils touchent des dividendes importants à l'entrée – c'est la course aux licences d'importations, partagées entre les membres du clan de la famille Trabelsi, les dignitaires de l'appareil de pouvoir, leurs clients et partenaires.

Les diplômés étrangers en France (11)

Sur les 6,24 millions de « très diplômés » (masters, grandes écoles et doctorat) que compte la France, 710.000 sont « immigrés », selon une étude du Secrétariat général de l'immigration rapport par l'AFP.

« La part de très diplômés est un peu supérieure parmi les immigrés par rapport à la population totale », observe l'étude de Samuel Ménard et Sylvain Papon, chargés de mission au ministère de l'Intérieur.

Ainsi, parmi ces immigrés « très diplômés » figurent 26.000 Tunisiens, loin derrière l'Algérie et le Maroc (66.000 chacun). Entre ces trois pays du Maghreb, s'intercalent le Royaume-Uni (40.000) et l'Allemagne (30.000).

Les effectifs des pays d'Afrique (hors Maghreb) sont « assez faibles » alors que certains pays sont au contraire « sur-représentés » : Liban (16.000), Roumanie et Vietnam (15.000 chacun). L'Amérique du Sud et l'Amérique centrale sont très peu représentées.

En France, 41,3% des doctorants sont étrangers, une « *proportion très élevée, caractéristique des pays très attractifs qui offrent un système d'enseignement supérieur de qualité et ont tissé un réseau grâce aux liens historiques et linguistiques* », note l'étude.

III -VIVRE EN FRANCE : LES AVATARS DE L'INTÉGRATION

Par ces contacts permanents et variés, le regard porté par la France sur ses étrangers a beaucoup changé à travers les périodes historiques et par là-même, la notion d'étranger a connu plusieurs évolutions. Ce n'est pas seulement le droit des étrangers qui a évolué, c'est aussi la notion même de celui-ci qui a changé.

Dans l'Europe du Moyen-Âge, l'étranger n'existe pas. D'une part, il y a le païen, d'autre part, le juif. Il existe aussi les « aubains » étrangers qui ne sont pas de la seigneurie. Ce sont eux qui ont donné leur nom au droit d'aubaine (interdit par la révolution de 1789), lequel consiste à refuser à l'étranger le droit d'hériter et de léguer un héritage. Ce droit a été le symbole de la condition des étrangers sous l'Ancien Régime.

Avec l'État monarchique centralisé, à l'étranger, on oppose le terme de naturel : celui né en France, d'où le mot naturalisation. La guerre de Cent Ans (XIV^{ème} et XV^{ème} siècles) aurait donné aux Français comme aux Anglais l'idée de conscience nationale. L'état territorial se forme, les frontières se fixent, des États se constituent, tout cela influençant à son tour la notion d'étranger.

Les étrangers d'aujourd'hui ne sont pas ceux de 1789. La première République française a, à l'égard des étrangers, une conception ci-

toyenne ouverte. Sous la Révolution, les étrangers sont ceux qui ne partagent pas les idées des Lumières, les ecclésiastiques n'ayant pas prêté serment à la constitution, les aristocrates et les royalistes. Pour Robespierre - figure majeure de la révolution, président du club des Jacobins - la nation ne se résume pas à un territoire, et la patrie correspond plutôt à un ensemble de principes (conception politique ouverte, opposée à celle de Danton - membre du club des Cordeliers et ministre de la justice - pour qui la nation est un territoire au sens juridique). La citoyenneté devient «*nationalitaire*» avec comme condition nécessaire la nationalité. C'est cette théorie qui l'a emporté, ce qui a eu un impact sur la représentation de l'étranger, en faisant de lui un non-citoyen. Il ne fera pas partie non plus de l'État-nation, puisqu'il n'est pas inclus dans la solidarité nationale. Cette conception politique s'est maintenue jusqu'à nos jours puisque l'étranger est continuellement le non-national, il est aussi celui qui ne fait pas partie de l'union européenne, un extra-communautaire.

Mais, l'intégration dans la société française de ces populations étrangères se heurte à des réactions de xénophobie et de racisme. En témoignent les propos et les actes suivants : Les Belges étaient appelés «*pot d'beurre*» et décrits comme des «*brutes*». «*Ils arrivent telles des sauterelles. Ils sont sales, tristes... Ils s'installent chez les leurs, entre eux, demeurant étrangers au peuple qui les accueille, travaillant à prix réduit...*» (Extrait du journal «*La Patrie*» en 1896)

Les Italiens étaient désignés par des termes comme : «*les christos*», «*les macaronis*», «*les ritals*» et furent lynchés par centaines en août 1893 à Aigues-Mortes. «*Dans votre pays de paumés, on crève de faim, alors vous êtes bien contents de venir bouffer le pain des Français...*» (Tract de 1909).

Les Polonais surnommés péjorativement les «*polaks*» sont jugés inassimilables. Dans le Nord, en 1934, des immigrés polonais tra-

vaillant dans les mines sont expulsés pour avoir « fomenté » des grèves de « gueules noires ».

Tous ces immigrés s'enracinent à travers leurs enfants qui appartiennent à la société française. Leur passage de l'exil provisoire à l'installation durable et définitive pose la question du rapport à l'autre (identité/altérité). Le passé personnel a déposé en eux les marques de la tradition, des pratiques religieuses et de la culture du pays, éléments auxquels s'ajoute alors la culture occidentale. Tout cela participe à la construction de leur personnalité actuelle.

La construction identitaire de ces immigrés ne peut se faire que dans la complémentarité. Ils sont Français ou étrangers, musulmans en grande partie, immigrés et toutes ces composantes se trouvent mêlées au sein d'une même personne, ce qui constitue un apport remarquable pour le groupe social. La coexistence de ces composantes pourrait être à l'origine d'une identité nouvelle ni seulement étrangère, ni seulement musulmane, ni seulement occidentale mais englobant ces éléments, d'où un enrichissement pour la société.

Or, ce caractère pluriel est difficilement admis en Occident. La mentalité est essentialiste (l'un ou l'autre et non l'un et l'autre, on vit l'un à côté de l'autre et non avec l'autre). La coexistence du dissemblable au sein d'un seul et même groupe heurte la mentalité occidentale. En parlant du rejet de la différence, le sociologue Emmanuel Jovelin note dans une conférence tenue le 10 avril 2009 à Roubaix : « *Naître un tel, c'est être un tel, et devoir demeurer tel : Naître un arabe, c'est rester Arabe et le demeurer. Il n'est pas seulement Arabe, il est l'Arabe en personne.* »

Comme toute société nationale, la France est devenue, avec ces vagues migratoires hétérogène. Elle réunit, par définition, des populations dont les convictions religieuses, les caractéristiques sociales et les origines historiques sont différentes. La citoyenneté dans son principe ne s'oppose pas au choix d'assumer des identités

particulières, ni à la volonté des individus d'affirmer une fidélité à des croyances et convictions religieuses ou à un passé historique particulier. Bien au contraire, la citoyenneté garantit que ces manifestations puissent se faire démocratiquement et librement. Dans sa logique démocratique, la citoyenneté peut aussi être un instrument de gestion de la diversité. Mais cette hétérogénéité, inscrite dans le principe même de la citoyenneté, exige inévitablement que l'on accepte des limites et impose des contraintes. Il faut, d'une part, que les citoyen(ne)s acceptent la séparation du religieux et du public (séparation de la terre et du ciel) qui est à la base de tout fondement de démocratie moderne (loi de 1905). Il faut de l'autre côté que l'égalité de dignité de chacun(e) (la base du fondement d'une nation démocratique) ne soit pas contredite par les pratiques des cultures particulières notamment dans le droit personnel et la vie des communautés.

NOTES :

- 1- Chiffres fournis par l'OMI-Paris
- 2- Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée. La première guerre mondiale et le premier quart du XX^e siècle*, Genève, Droz, 1981.
- 3- Cf. *Les Algériens à Lyon. De la grande guerre au front populaire*, l'Harmattan, 1994.
- 4- ATMF, documents sur l'immigration marocaine en France.
- 5- Gilbert Meynier, *Histoire de la grande Kabylie XIX^e siècle. Anthropologie historique du lien social dans les communautés villageoises*, Paris, Bouchène, 2001.
- 6- Zoubir Chattou, *Migrations marocaines en Europe : le paradoxe des itinéraires*, Paris, l'Harmattan, 2001.
- 7- Ils étaient majoritaires et très actifs lors des grèves de la faim pour obtenir des titres de séjour en 1972/1973. Ils sont à l'origine de la création du « Mouvement des travailleurs arabes » qui a appelé à une grève bien suivie, pour protester contre les crimes racistes restés impunis entre 1971 et 1973. Ils étaient également actifs au sein de la Coordination Nationale des Foyers en lutte qui a organisé une grève des loyers de 1974 à 1980.

8- Office des Tunisiens à l'étranger (OTE), Ministère des affaires sociales, Tunisie

9- Entretiens avec des Jeunes Tunisiens «*Harragas*», Paris, été 2010.

10- Sources orales tunisiennes.

11- Statistiques fournis par l'OMI- Paris.

SOURCES :

En France :

- Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI)-Paris.
- Office de l'Immigration internationale (OMI)-Paris
- Consulat général d'Algérie, documents officiels
- Consulat général d'Algérie à Lille,120 rue Solferino, Lille
- Archives de l'Association «*Génériques*»- Paris.
- Consulat général du Royaume du Maroc à Lille 44, avenue de la marne, Wasquehal, documents officiels.

En Tunisie :

- Office des Tunisiens à l'étranger (OTE), Ministère des affaires sociales, Tunis.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- CHATTOU (Zoubir), *Migrations marocaines en Europe : le paradoxe des itinéraires*, Paris, L'Harmattan, 1998.
 - BLANCHARD (Pascal), (ouvrage collectif), *Le Paris arabe*, La Découverte, Paris 2003.
 - DAOUD (Zakya), *Marocains des deux rives*, Paris, éditions l'Atelier, 1997
- GASTAUT (Ivan)
- EL YAZAMI (Driss), *À l'épreuve du pluralisme*, in «*Culture et recherches*» n° 114-115 (hiver 2007-2008).
 - JOVELIN (Emmanuel) *Pensée Plurielle*, 2003 ; n° 6).
 - LAMCHICHI (Abderahim), *L'immigration marocaine en France, changements et ruptures*, in «*Confluences Méditerranée*», n° 31, Automne 1999.

- MANCERON (Gilles)
- MEYNIER (Gilbert), *L'Algérie révélée, la première guerre mondiale et le premier quart du XX^e siècle*, Genève, Droz, 1981.
- MEYNIER (Gilbert), *Histoire de la Grande Kabylie XIX^e siècle. Anthropologie historique du lien social dans les communautés villageoises*, Paris, Bouchene, 2001.
- NOIRIEL (Gérard), *Le Creuset français, collections Essais*, 2006.
- SCHOR (Ralph)
- STORA (Benjamin), *Histoire de l'Algérie, XIX - XX^e siècles*, La Découverte 2012.
- STORA (Benjamin), *Le transfert d'une mémoire*, Paris, 1997.
- SAIDI (Hedi), (sous la direction de), *Les étrangers en France et l'héritage colonial. Processus historiques et identitaires*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- SAIDI (Hedi), *La Tunisie oubliée. Une immigration face au colonialisme*, Lille, le Geai bleu, 2008.
- TEMIME (Emilie)
- ZEHRAOUI (Ahsène), *de l'homme seul à la famille*, L'Harmattan, 1994.

